

Demande d'autorisation de voirie

(*UNIQUEMENT* sur la voirie communale de la Communauté de Communes BUGEY SUD)

LE BENEFICIAIRE * :
Adresse / téléphone :
TRAVAUX REALISES PAR L'ENTREPRISE :
Adresse / téléphone :

* pour l'ouverture d'une tranchée, le "bénéficiaire" est le gestionnaire du réseau objet de la demande

* pour un alignement, le "demandeur" est le propriétaire de la parcelle concernée

* pour l'installation d'une benne, d'une grue ou d'un échafaudage, le "demandeur" est l'entrepreneur qui réalise les travaux

Situation des travaux

COMMUNE :	
Voie communale N° :	Lieudit :
N° de section	N° de parcelle

Objet de la demande

<input type="checkbox"/> Occupation du Domaine public			
<input type="checkbox"/> sur chaussée	<input type="checkbox"/> stationnement grue		
<input type="checkbox"/> sur accotement	<input type="checkbox"/> stationnement benne		
<input type="checkbox"/> sur trottoir	<input type="checkbox"/> échafaudage		
<input type="checkbox"/> Création d'accès <input type="checkbox"/> AVEC franchissement de fossé			
<input type="checkbox"/> SANS franchissement de fossé			
<input type="checkbox"/> Alignement <input type="checkbox"/> avec clôture <input type="checkbox"/> avec portail			
<input type="checkbox"/> Tranchée <input type="checkbox"/> branchement <input type="checkbox"/> eau potable <input type="checkbox"/> téléphone			
<input type="checkbox"/> réseau <input type="checkbox"/> assainissement <input type="checkbox"/> gaz			
<input type="checkbox"/> électricité <input type="checkbox"/> fibre optique			
<input type="checkbox"/> Autres travaux (précisez la nature)			

DEBUT des travaux :	DUREE des travaux :
----------------------------	----------------------------

à :
le :
<i>signature du demandeur</i>

AVIS DU MAIRE
<input type="checkbox"/> Favorable
<input type="checkbox"/> Défavorable (<i>joindre une note exposant les réserves</i>) <i>cachet et signature</i>

IMPORTANT

- ▶ il est indispensable de mentionner la date de début de travaux ainsi que la durée et de déposer la demande en mairie pour avis du Maire.
- ▶ Joindre obligatoirement un plan de situation à une échelle suffisante et un extrait cadastral au 1/500 pour localiser précisément le chantier
- ▶ Si les travaux nécessitent une coupure de chaussée, la mairie délivrera un arrêté de circulation,
- ▶ cette demande devra parvenir à la Communauté de Communes BUGEY SUD au moins 3 semaines avant le début des travaux,